

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2015/28

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 26 mai 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-six mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 18 mai 2015.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12
votants : 15*

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents : VOLLE – CROZIER – TESTON – BEUGNET - HILAIRE –
CORNET – RAMUS - LEBRAT – GAUTHIER – JOLLIVET – PIQUEMAL –
EUVRARD –.**

**Excusés : Mme GRENIER à donner procuration à Mr TESTON
Mr RIFFARD à donner procuration à Mme CROZIER
Mr BOUNIARD à donner procuration à Mme PIQUEMAL**

Mr GAUTHIER Jocelyn a été élu secrétaire.

**Objet : Approbation du rapport géologique
DUP Forage des champs**

Monsieur Le Maire donne connaissance du rapport géologique réalisé pour le captage DUP les champs, établi en Mars 2015 par Monsieur Patrick BERGERET, hydrogéologue agréé. Ce rapport précise toutes les servitudes, prescriptions et contraintes diverses des périmètres de protection.

Monsieur le Maire rappelle qu'un dossier de demande d'autorisation d'utilisation de l'eau de ce captage, en application du Code de la Santé Publique et du Code de

l'Environnement, doit être établi par la Commune d'ALBA LA ROMAINE et transmis à la Délégation Territoriale de l'Ardèche de l'Agence Régionale de Santé de Rhône-Alpes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCLARE** avoir pris connaissance du rapport géologique et des servitudes, prescriptions et contraintes diverses des périmètres de protection situés sur le territoire de la Commune.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 26 mai 2015.

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 27 mai 2015.
LE MAIRE
André VOLLE.

